

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 9 janvier 2013 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee  
M. Normand Crête, maire de la municipalité de Hinchinbrooke  
M. Ronald Critchley, conseiller de la ville de Huntingdon  
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock  
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown  
Mme Jocelyne Lefort, mairesse de la municipalité de Saint-Chrysostome  
M. Denis Loiselle, maire de la municipalité de Howick  
Mme Louise Lebrun, mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe  
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester  
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement  
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin  
M. François Landreville, directeur général / secrétaire-trésorier

Était absente :

Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

6535-01-13

Il est proposé par Pierre Poirier  
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement  
Que la séance est ouverte.

ADOPTÉ

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6536-01-13

Il est proposé par Jacques Lapierre  
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement  
Que l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉ

#### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 26 ET 28 NOVEMBRE 2012

6537-01-13

Il est proposé par Jacques Lapierre  
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement  
Que le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2012 est adopté.

ADOPTÉ

6538-01-13

Il est proposé par Louise Lebrun  
Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement  
Que le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2012 est adopté.

ADOPTÉ

#### 4. SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

##### 4.01 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 415 – MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

*ATTENDU QUE* la municipalité de Godmanchester dépose le règlement 415 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage et le règlement sur l'émission des permis et certificats;*

*ATTENDU QUE* la municipalité de Godmanchester a adopté ce règlement le 6 août 2012;

*ATTENDU QUE* la MRC a reçu copie du règlement le 20 décembre 2012;

*ATTENDU QUE* le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2000;

*ATTENDU QUE* ce règlement a pour but de modifier les dispositions relatives aux piscines résidentielles afin de se conformer au règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement du Québec, entré en vigueur en juillet 2010, et aux fins d'établir le coût d'un permis pour la construction d'une piscine et de son installation;

*ATTENDU QUE*, suite à l'examen et l'analyse du règlement, ce dernier ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

6539-01-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Pierre Poirier  
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement  
D'approuver la conformité du règlement 415 de la municipalité de Godmanchester puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

**4.02 AVIS SUR LES RÈGLEMENTS 084-2012-11, 083-2012-21 ET 086-2012-13 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME**

*ATTENDU QUE* la municipalité de Saint-Chrysostome dépose les règlements 084-2012-11, 083-2012-21 et 086-2012-13 modifiant respectivement les règlements de lotissement, de zonage et celui relatif aux permis et certificats;

*ATTENDU QUE* la municipalité de Saint-Chrysostome a adopté les règlements 084-2012-11 et 083-2012-21 le 3 décembre 2012 alors que la MRC a reçu copies des règlements le 18 décembre 2012;

*ATTENDU QUE* la municipalité de Saint-Chrysostome a adopté, le règlement 086-2012-13, le 5 novembre 2012, alors que la MRC a reçu copie du règlement le 14 novembre 2012;

*ATTENDU QUE* le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2000;

*ATTENDU QUE* le règlement 083-2012-21 vise à agrandir la zone C-2 à même les zones C-1 et H-25;

*ATTENDU QUE* les règlements 084-2012-11 et 086-2012-13 visent à abroger dans la grille des spécifications des zones C-1 et H-25;

*ATTENDU QUE*, suite à l'examen et l'analyse des dispositions, ces dernières ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

6540-01-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Jocelyne Lefort  
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement  
D'approuver la conformité des règlements 084-2012-11, 083-2012-21 et 086-2012-13 de la municipalité de Saint-Chrysostome puisqu'ils ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

**5. ADOPTION DU RÈGLEMENT #264-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE #223-2013 VISANT À ENCADRER L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT LAURENT**

*ATTENDU QUE* la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une MRC d'établir des mesures de contrôle intérimaire ;

*ATTENDU* l'avis de motion donné le 26 novembre 2012 en séance régulière du Conseil des maires;

*ATTENDU QUE*, préalablement à l'adoption du règlement, une rencontre de travail réunissant le Conseil des maires et le Comité consultatif agricole a permis d'établir des règles acceptables à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

*ATTENDU QUE* ces règles visent notamment la protection des paysages, la qualité de vie et la santé des résidents, et la protection des boisés et des terres en culture;

*ATTENDU QU'*il est de la responsabilité de la MRC de concilier, dans une perspective de développement durable, le développement des activités et des entreprises agricoles en zone agricole et celles relatives à la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles, et d'évaluer sommairement si les solutions envisagées permettent de favoriser l'atteinte de ce résultat;

*ATTENDU QUE* le développement de l'énergie éolienne n'est possible qu'avec l'appui du milieu d'accueil ;

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil ont reçu et pris connaissance dudit règlement et renoncent à sa lecture ;

6541-01-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Jacques Loiselle  
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement  
D'adopter le règlement #264-2013 modifiant le règlement de contrôle intérimaire #223-2006 en regard à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent ainsi que le document justificatif de ce règlement.

ADOPTÉ

**6. ADOPTION DU RÈGLEMENT #265-2013 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS #113-98 ET #262-2012 SUR LE PARC RÉGIONAL ARCHÉOLOGIQUE DROULERS**

*ATTENDU QU'*un avis de motion a été déposé le 10 octobre 2012;

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil ont reçu et pris connaissance dudit règlement et renoncent à sa lecture ;

6542-01-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Louise Lebrun  
Appuyé par Pierre Poirier et résolu majoritairement  
Jocelyne Lefort, Deborah Stewart, Ronald Critchley et Jean Armstrong votant contre  
D'adopter le règlement #265-2013 modifiant les règlements #113-98 et #262-2012 sur le parc régional archéologique Droulers afin d'enlever le « droit de retrait ».

ADOPTÉ

**7. ADOPTION DU RÈGLEMENT #266-2013 RELATIF AUX TARIFS ET QUOTES-PARTS DES DIFFÉRENTS SERVICES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT, POUR L'ANNÉE 2013, ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #255-2012 ET #257-2012**

*ATTENDU QU'*un avis de motion a été déposé en séance régulière du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent le 26 novembre 2012;

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil ont pris connaissance dudit règlement et renoncent à sa lecture ;

6543-01-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Denis Loiselle  
Appuyé par Normand Crête et résolu majoritairement  
Jocelyne Lefort et Ronald Critchley votant contre

D'adopter le règlement #266-2013 relatif aux tarifs et quotes-parts des différents services de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2013, abrogeant les règlements #255-2012 et #257-2012.

ADOPTÉ

8. **MANDAT À PAUL LAPP, INGÉNIEUR, AFIN DE PRÉPARER LES PLANS, DEVIS ET ESTIMATION DES COÛTS DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 30 DU COURS D'EAU BEAVER, DANS LA MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

*ATTENDU QUE* la municipalité de Godmanchester a demandé à la MRC d'intervenir dans la branche 30 du cours d'eau Beaver, résolution #2012-11-05-225.

6544-01-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Pierre Poirier  
Appuyé par Ronald Critchley et résolu unanimement  
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, de préparer les plans, devis et estimation des coûts, et d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien de la branche 30 du cours d'eau Beaver.

ADOPTÉ

9. **MANDAT À PAUL LAPP, INGÉNIEUR, AFIN DE PRÉPARER LES PLANS, DEVIS ET ESTIMATION DES COÛTS DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 8 DE LA DÉCHARGE SAINT-LOUIS, DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

*ATTENDU QUE* la municipalité de Sainte-Barbe a demandé à la MRC d'intervenir dans la branche 8 de la décharge Saint-Louis, résolution #2012-11-323

6545-01-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Louise Lebrun  
Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement  
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, de préparer les plans, devis et estimation des coûts, et d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien de la branche 8 de la décharge Saint-Louis.

ADOPTÉ

10. **MANDAT À PAUL LAPP, INGÉNIEUR, AFIN DE PRÉPARER LES PLANS, DEVIS ET ESTIMATION DES COÛTS DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA RIVIÈRE À LA TRUITE PRÈS DU LOT 1C-P, DANS LA MUNICIPALITÉ D'ELGIN**

*ATTENDU QUE* la municipalité d'Elgin a demandé à la MRC d'intervenir dans la rivière à la Truite près du lot 1C-P, résolution #2012-11-13

6546-01-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Deborah Stewart  
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement  
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, de préparer les plans, devis et estimation des coûts et d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien de la rivière à la Truite près du lot 1C-P.

ADOPTÉ

11. **COMPTES À PAYER DU 27 NOVEMBRE 2012 AU 9 JANVIER 2013**

6547-01-13

Il est proposé par Louise Lebrun  
Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement  
Que les comptes à payer au montant de 747 455,50 \$, pour la période du 27 novembre 2012 au 9 janvier 2013, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer est conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

12. **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE SERVICE D'INGÉNIEURIE EN REGARD AUX TRAVAUX RELATIFS AUX COURS D'EAU**

*ATTENDU QUE* le contrat de service en ingénierie pour les cours d'eau se termine le 31 décembre 2012 ;

6548-01-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Denis Henderson  
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement

D'autoriser le directeur général à procéder par appel d'offres pour les services d'ingénierie en regard des travaux se rapportant aux cours d'eau, pour une période de cinq ans, et de constituer un comité de sélection pour cet appel d'offre.

ADOPTÉ

### 13. VARIA

#### 13.01 DEMANDE AU FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL, VOLET 5

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent désire établir une caractérisation de ses paysages ;

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent désire mettre en place des moyens de protection du paysage;

*ATTENDU QUE* le ministère de la Culture et des Communications offre un programme d'aide financière (volet 5) qui intègre une telle démarche;

6549-01-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Jacques Lapierre

Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement

D'autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du Fonds du patrimoine culturel, volet 5, afin de réaliser une étude de caractérisation des paysages du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

### 14. CORRESPONDANCE

1. Fédération de l'UPA de la Montérégie – Annonce de la fusion des Fédérations de Saint-Hyacinthe et Saint-Jean-Valleyfield.
2. Municipalité de Saint-Anicet – Précisions concernant l'invitation du Conseil Mohawk.
3. Fédération Québécoise des municipalités (FQM) - Communiqué intitulé « *Municipalités et régions : pour un budget à la hauteur des engagements du nouveau gouvernement* », 15 novembre 2012.
4. FQM - Réponse à notre résolution concernant le Programme d'aide financière aux MRC.
5. Opération Nez rouge Valleyfield - Annonce à l'effet que la Fondation Tournesol pour les enfants est le nouveau maître d'œuvre pour Opération Nez Rouge.
6. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire - Annonce de l'entrée en vigueur du règlement #261-2012 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.
7. Centre communautaire multiservices *Un coin chez-nous* - Calendrier des activités spéciales dans le cadre de son 30<sup>e</sup> anniversaire.
8. Fonds de solidarité FTQ - Rapport annuel et de développement durable.
9. « L'intendant » - Bulletin d'information du Centre d'intendance écologique Latreille, décembre 2012.
10. Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) - Communiqué concernant le Défi Santé 5/30 Équilibre du MAMROT et invitation à s'y inscrire.
11. Tourisme Suroît - Rappel de renouvellement d'adhésion.
12. SCABRIC - Bulletin aux membres, décembre 2012.
13. FQM - Sondage à compléter suite à l'Assemblée des MRC.

14. Quanglo Communications - Rappel concernant le 5 à 7 à la Salle Grove Hall, le 20 décembre 2012.
15. Tourisme Suroît - Bulletin d'information.
16. MUSO - Information concernant le Musée de Société des Deux-Rives.
17. Carrefour action municipale et famille - Bulletin d'information, décembre 2012.
18. Développement social - Information concernant la métamorphose de la revue Développement social.
19. FQM - Bulletin « Contact », 11 décembre 2012.
20. Corporation de développement communautaire (CDC) - Invitation à une conférence de presse, le 4 février 2013, à Ormstown.
21. Ministre de l'Environnement du Canada - Réponse à nos lettres du 18 et du 25 septembre dernier concernant le lieu historique national du Canada de la Bataille-de-la-Châteauguay.
22. Municipalité de Hinchinbrooke - Résolution refusant la fusion avec la ville de Huntingdon.
23. Municipalité de Saint-Anicet - Demande d'un règlement applicable par la Sûreté du Québec suite à une lettre d'une citoyenne qui a subi un accident causé par des débris laissés par un agriculteur.
24. Tourisme Suroît / Balades.ca – Bilan de saison 2012.
25. Comité d'Action local du Haut-Saint-Laurent – Invitation du Centre de ressources familiales du Haut-Saint-Laurent à un point de presse, le 13 décembre 2012, à Huntingdon.
26. FQM - Communiqué intitulé « *Invitation aux médias – Réforme de l'assurance-emploi : Mobilisation de préfets de MRC de partout au Québec* », 5 décembre 2012.
27. Table des Préfets et élus de la Couronne Sud – Ordre du jour de la rencontre sur l'orientation 10 qui aura lieu le 11 décembre 2012, à Saint-Constant.
28. La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Infolettre, décembre 2012.
29. Maison des jeunes de Huntingdon - Invitation à son assemblée générale annuelle, le 11 décembre, à 18 h, à Huntingdon.
30. CIMA - Offre de service en regard au Programme de subvention du ministère des Transports du Québec.
31. Claude Desgroseillers, Troc International - Demande concernant un site potentiel pouvant accueillir un projet de parc éolien sur notre territoire.
32. Rencontre des intervenants en agriculture du Suroît - Invitation à un dîner-conférence de Noël.
33. Centre d'intendance écologique Latreille – Résolution concernant le projet d'installation d'un parc industriel d'éoliennes dans la municipalité de Godmanchester.
34. Ministère de la Sécurité publique - Infolettre Inter Action Express, 27 novembre 2012.
35. « L'Express du Communautaire » - Bulletin d'information de la CDC du Haut-Saint-Laurent.

36. FQM - Bulletin « Contact », 23 novembre 2012.
37. CRE Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Bulletin d'information, novembre 2012.
38. Carrefour action municipale et famille - Annonce de la publication du guide Municipalité amie des enfants.
39. Tourisme Suroît - Bulletin d'information, 22 novembre 2012.
40. FQM - Communiqué intitulé « *Réaction de la FQM au budget : un printemps chaud avec les négociations sur le pacte fiscal* », 20 novembre 2012.
41. Cégep de Drummondville - Offre d'ateliers en sécurité civile.
42. Mohawk Council of Akwesasne - Lettre d'appui concernant le site Droulers.
43. MMQ - Agenda 2013.

**15. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune question n'a été soulevée.

**16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

6550-01-13

Il est proposé par Jocelyne Lefort  
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement  
Que la séance est levée.

ADOPTÉ

---

Alain Castagner  
Préfet

---

François Landreville  
Directeur général et secrétaire-trésorier